

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE D'**UN APPARTEMENT**
sis sur la Commune de **SAINT GERVAIS LES BAINS** (Haute-Savoie), 500 Route de Bionnay

MISE A PRIX : 50.000 € (CINQUANTE MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 06 AVRIL 2023 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie dénommée **CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : Sur la Commune de **SAINT GERVAIS LES BAINS** (Haute-Savoie), 500 Route de Bionnay, les biens immobiliers cadastrés **section D n°1745** (03a 79ca), soit le **lot n°10** : un appartement d'une superficie privative de 25,98 m² comprenant séjour, coin cuisine ouvert, salle de bains, WC, chambre et les 1106/10.000^e du sol et des parties communes générales.

OCCUPATION : Aux termes du P.V. de description dressé le 05 juillet 2018, il est indiqué que le logement constitue le domicile principal du débiteur saisi.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELARL Jean-Marie HUGON, Huissiers de Justice à TANINGES, le 05 juillet 2018 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 20 septembre 2018 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°18/01027, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice, le **VENDREDI 24 MARS 2023** de 14 heures à 15 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07), www.briffod-avocats.fr,
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 07 février 2023.